Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_011-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 26 janvier 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-011

Le lundi 26 janvier 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 66 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 76

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, Didier DERU, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Mathilde PILLOT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : René DEGRENNE pouvoir à Brigitte BALAY- MIZRAHI, Yannick HELLIO pouvoir à Didier LECHIEN, Matthieu JOUNEAU pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Arnaud CARRE pouvoir à Michel DAUGAN, Patrick BARRAUX pouvoir à Michel DESBOIS, Sylvie VADIS pouvoir à Thierry ORVEILLON, Solenn MESLAY pouvoir à Yves BRUNET, Cécile METAYE-BRUNET pouvoir à Marie-Claire DOUENAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_011-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 26 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : CA- 2026-011
CULTURE		
Objet : Tarifs de la saison culturelle 2026-2027		

Rapporteur : Monsieur Didier IBAGNE

Dans le cadre de la mise en place de la saison culturelle 2026/2027, il convient de définir les tarifs.

La proposition de tarifs pour la saison culturelle 2026/2027 est la suivante (même tarification que pour la saison 2025/2026) :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit*	Moins de 20 ans / scolaires
A	27 €	23 €	6 €
B	19 €	15 €	6 €
C	13 €	9 €	6 €
Carte abonnement	12 €	/	/

**Applicable aux moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs et détenteurs de la carte d'abonnement.*

Il est proposé de maintenir la carte d'abonnement selon les mêmes modalités que pour les saisons passées.

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour certains spectacles notamment les petites formes accueillies dans les communes, les sorties de résidence ainsi que les actions culturelles organisées autour des spectacles (visites, ateliers...).

Les places sont vendues en placement libre excepté au Théâtre des Jacobins où le placement reste de mise.

Des invitations sont régulièrement distribuées pour les spectacles. Afin de pérenniser cette pratique, il est proposé, via cette délibération, d'acter la mise à disposition d'invitations aux personnes suivantes : presse, élus de Dinan Agglomération, élus des communes accueillant les spectacles, professionnels du spectacle vivant, compagnies accueillies, accompagnants de groupes, billetterie solidaire de Culture Zatous, acteurs médico-sociaux, partenaires, lots pour jeu-concours ou autre (places à gagner).

Cette tarification interviendra à compter de la prochaine saison culturelle. Contrairement aux années précédentes et à la vue du contexte électoral de cette année 2026, il a été fait le choix de répartir les spectacles de la prochaine saison dans les tarifs ci-dessus dès que celle-ci sera finalisée (avant l'été).

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales selon lequel il revient au Conseil Communautaire de voter des tarifs,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_011-DE

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-028 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 avril 2022 approuvant le nouveau projet culturel de l'agglomération,

Vu la délibération n°CA-2025-084 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 mai 2025 approuvant les tarifs de la saison culturelle 2025-2026.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Fixer** 3 catégories de tarifs pour la Saison culturelle 2026/2027 (A : 27/23 € ; B : 19/15 € et C : 13/9 €) et la gratuité pour certaines propositions,
- **Valider** la liste des personnes pouvant bénéficier des tarifs réduits comme suit : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation d'invalidité et leurs accompagnateurs, détenteurs de la carte d'abonnement,
- **Fixer** un tarif « jeune » (moins de 20 ans) et scolaire à 6 € pour l'ensemble des spectacles,
- **Mettre en place** une carte d'abonnement au tarif de 12 € permettant l'accès des spectacles aux tarifs réduits,
- **Permettre** la mise à disposition d'invitations,
- **Fixer** les frais d'envoi des billets des spectacles par voie postale à 2 €,
- **Autoriser** le Président à signer la répartition des tarifs selon les spectacles avant l'été lorsque la Saison culturelle sera finalisée.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 4)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_011-DE

